



## Rapport de présentation – pièce n°5

*Evaluation environnementale - Annexe*



URBICAND  
SOBERCO ENVIRONNEMENT  
ECOSOP  
ASEA

SCoT approuvé par délibération du Comité Syndical du 12 décembre 2016,

		Occupation du sol					Milieux naturels, biodiversité, trame verte et bleue					Paysages, patrimoine bâti et cadre de vie						
		Protection des espaces agricoles et valorisation de ces ressources	Valorisation du foncier en dents creuses pour limiter la pression sur les espaces agricoles	Organisation et aménagement des ZAE : desserte, schémas d'implantation, gestion économie de l'espace	Gestion des friches économiques existantes ou en devenir	Maîtrise du développement périurbain, reconquête des centralités et diversification offre de logements dans les polarités	Protection des espaces naturels et des espèces remarquables	Préservation des réservoirs de biodiversité régionaux et locaux	Préservation des continuités écologiques d'intérêt national et régional	Préservation et remise en bon état des continuités écologiques locales	Préservation et remise en bon état de l'axe structurant du Doubs	Valorisation de la nature en ville et réduction des nuisances lumineuses	Protection et valorisation du patrimoine paysager	Protection et qualification des conditions de découverte	Valorisation des activités agricoles et forestières, dans le respect des intérêts paysagers et écologiques	Reconquête des centralités urbaines et villageoises : renouvellement des secteurs dégradés, aménagement des espaces publics, etc.	Qualité de l'intégration paysagère des ZAE	Maîtrise de la qualité des extensions, pour limiter l'impact foncier et paysager
<b>Axe 1 Préserver un cadre remarquable, support de dynamiques économiques</b>	Préserver la biodiversité	+	/	/	/	/	++	++	++	++	+	+	/	+/-	+/-	/	/	
	Protéger les espaces agricoles et forestiers, supports de développement économique	++	++	/	/	/	+/-	+/-	+/-	+/-	/	/	++	+/-	++	/	+/-	
	Protéger les paysages et les conditions de leur découverte	+	/	/	/	/	/	+/-	+/-	+/-	+/-	++	++	+	+	+	+	
	Accompagner le développement touristique du territoire	+	/	/	/	/	+/-	+/-	+/-	+/-	/	+	+	/	/	/	/	
<b>Axe 2 Organiser le développement résidentiel et économique en s'appuyant sur une armature urbaine consolidée et fonctionnelle</b>	Organiser l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants	-	+/-	/	/	+/-	/	+/-	+/-	/	/	/	/	/	/	/	/	
	Organiser l'accueil des activités économiques	-	-	+/-	+/-	+/-	/	-	-	/	/	+/-	+/-	/	/	+	+/-	
	Conforter l'armature de commerces et de services	+/-	+/-	/	/	+	/	/	/	/	/	/	/	/	+/-	/	/	
	Organiser le développement pour limiter la dépendance à la voiture individuelle	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	/	/	/	/	/	/	/	/	/	+/-	/	
	Optimiser l'aménagement numérique du territoire	/	/	+/-	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
	Appuyer le développement sur les centralités urbaines et villageoises	+	++	+/-	++	++	+/-	/	/	/	+/-	+	+/-	/	++	/	++	
<b>Axe 3 : Tendre vers un développement urbain économe et durable</b>	Tendre vers un développement moins consommateur d'espace	+	+	+	+	+	+/-	/	/	/	/	+	+/-	+/-	+/-	/	+	
	Tendre vers un développement économe en énergie, pour limiter la vulnérabilité des ménages	+/-	+	+	+/-	/	/	/	/	/	+	+/-	/	+	+	/	/	
	Gérer avec parcimonie la ressource en eau	+	/	+/-	/	/	+	+	+	++	/	/	+	+	/	/	/	
	Intégrer les risques, les nuisances et les déchets	+/-	/	/	+	/	/	/	/	/	+/-	+/-	/	/	+/-	/	/	
	Appuyer le développement sur les centralités urbaines et villageoises	+	++	+/-	++	++	+/-	/	/	/	+/-	+	+/-	/	++	/	++	

**Niveau d'incidences**

+	positives
++	très positives
+/-	positives / négatives ou neutres
-	négatives
--	très négatives
/	sans objet

		Ressource en eau				Sous-sol			Energie, effet de serre et pollutions atmosphériques					Risques			Sites et sols pollués		Nuisances sonores			Déchets			
		Protection et gestion des zones humides	Amélioration de l'état écologique des cours d'eau	Prise en compte de la sensibilité karstique d'une partie du territoire	Optimisation des réseaux AEP	Optimisation des réseaux et dispositifs d'assainissement	Intégration paysagère et limitation des nuisances liées à l'exploitation des carrières	Utilisation économe et adaptée des matériaux	Valorisation des atouts patrimoniaux, écologiques et touristiques des anciennes mines	Développement des activités innovantes (éolien, méthanisation)	Valorisation et aménagement des gares	Organisation des déplacements pour limiter la dépendance à la voiture individuelle	Organisation de l'offre de services pour maîtriser les besoins en déplacements	Optimisation des outils de déplacement pour desservir les potentiels du SCOT et les agglomérations	Prise en compte des risques et nuisances dans les projets d'aménagement	Renouvellement et évolution des secteurs bâtis en zones inondables	Protection, information et sensibilisation de la population	Identification et résorption durable des pollutions du sol et sous-sol	Aménagement des secteurs traversés ou longés par les infrastructures	Protection des nouveaux bâtiments le long des voies existantes	Limitation de l'impact des infrastructures de transport terrestre nouvelles ou modifiées	Diminution de la production de déchets	Localisation des traitements de déchets		
<b>Axe 1 Préserver un cadre environnemental et paysager remarquable, support de dynamiques économiques</b>	Préserver la biodiversité	++ Pr. 4 à Pr. 6 (inventaires et protections des ZH, évitement d'impact privilégié), incidences indirectes localement via Pr. 7 (amélioration TVB)	+ Indirectement via les Pr. 4 à 6 (ZH associées au cours d'eau), directement via Pr. 7 à Pr. 11 : la protection des ZH et les mesures TVB permettent l'amélioration	/	/	/	/	+/- Pr. 91 : privilégier les extensions des sites existants, en dehors des réservoirs de biodiversité (glacis à chiroptères) et tourisme	+/- Problématique entre réservoirs de biodiversité (glacis à chiroptères) et tourisme	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		
	Protéger les espaces agricoles et forestiers, supports de développement économique	+/- Pr. 15 : conflit potentiel localement en cas de maintien de surface agricole en ZH (incidences sur la qualité de l'eau)	+/- Pr. 15 : conflit potentiel localement en cas de maintien de surface agricole en ZH (incidences sur la qualité de l'eau)	+/- Pr. 15 : conflit potentiel localement en cas de maintien de surface agricole en ZH (incidences sur la qualité de l'eau)	/	/	/	/	+ La protection de ces espaces renforce les potentialités de développement en énergies renouvelables locales	/	/	/	/	/	+/- Maintien d'une couverture végétale limitant les risques d'inondation notamment	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
	Protéger les paysages et les conditions de leur découverte	/	/	/	+/- Pr. 29 et 32 : conflit potentiel entre préservation du patrimoine et nécessité d'optimisation des dispositifs (AEP et assainissement)	+/- Pr. 29 et 32 : conflit potentiel entre préservation du patrimoine et nécessité d'optimisation des dispositifs (AEP et assainissement)	+/- Pr. 91 : remise en état des sites d'extraction pour limiter l'impact paysager et environnemental	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	+/- Pr. 27 : encadrement des projets d'extension et maîtrise de la qualité architecturale des nouvelles constructions dans les PLU	/	/	/	
	Accompagner le développement touristique du territoire	/	/	/	+/- Pr. 36 : conflit potentiel entre préservation du patrimoine et nécessité d'optimisation des dispositifs (AEP et assainissement)	+/- Pr. 36 : conflit potentiel entre préservation du patrimoine et nécessité d'optimisation des dispositifs (AEP et assainissement)	/	/	+/- L'attractivité touristique peut être renforcée en valorisant certains sites et équipements touristiques les pôles gares peuvent y contribuer	+/- Point de départ de circuits ou d'itinéraires touristiques les pôles gares peuvent y contribuer	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
<b>Axe 2 Organiser le développement résidentiel et économique en s'appuyant sur une armature urbaine consolidée et fonctionnelle</b>	Organiser l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants	+/- Conflits potentiels localement (étalement urbain défini comme "l'intérêt général" pourra avoir des incidences sur ZH)	- Incidences localement (étalement urbain / imperméabilisation a un impact sur les débits de cours d'eau)	- Incidences localement (étalement urbain / imperméabilisation a un impact sur les débits de cours d'eau)	/	/	/	/	/	/	+/- Cette organisation va indirectement influencer sur l'organisation des déplacements	+/- Cette organisation va indirectement influencer sur l'offre de services	/	/	/	/	/	/	/	/	/	-	/		
	Organiser l'axe des activités économiques	+/- Conflits potentiels localement (étalement urbain défini comme "l'intérêt général" pourra avoir des incidences sur ZH)	- Conflits potentiels localement (étalement urbain / imperméabilisation a un impact sur les débits de cours d'eau)	- Conflits potentiels localement (étalement urbain / imperméabilisation a un impact sur les débits de cours d'eau)	/	/	/	/	+/- Pr. 50 : foncier économique hors ZAE stratégiques pour structuration filière bois	/	/	+ Pr. 45 à 47 favorisent les dessertes et l'accessibilité par modes de déplacement alternatifs	/	+ Identification des ZAE stratégiques en réponse à l'armature urbaine et sur les dessertes et l'accessibilité par modes de déplacement alternatifs	+/- Pr. 46 : dans les zones d'activités stratégiques, prévoir des mesures pour limiter les risques et nuisances	+/- Pr. 50 : réflexion sur la mutation de la ZAE la Prairie à Blaum (partie non classée au PPR) et classée en zone bleu clair)	/	+/- Pr. 90 : reconversion des anciennes décharges avec des usages compatibles	/	/	/	/	-	/	
	Conforter l'armature de commerces et de services	+/- Conflits potentiels localement (étalement urbain défini comme "l'intérêt général" pourra avoir des incidences sur ZH)	- Conflits potentiels localement (étalement urbain / imperméabilisation a un impact sur les débits de cours d'eau)	- Conflits potentiels localement (étalement urbain / imperméabilisation a un impact sur les débits de cours d'eau)	/	/	/	/	/	/	/	+ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	+ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	+ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
	Organiser le développement pour limiter la dépendance à la voiture individuelle	+/- Conflits potentiels localement (étalement urbain défini comme "l'intérêt général" pourra avoir des incidences sur ZH)	- Conflits potentiels localement (étalement urbain / imperméabilisation a un impact sur les débits de cours d'eau)	- Conflits potentiels localement (étalement urbain / imperméabilisation a un impact sur les débits de cours d'eau)	/	/	/	/	+ Sous-orientation à appuyer sur l'axe ferroviaire Besançon-Montbéliard et les pôles gare	/	/	++ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	+ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	+ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	+/- Pr. 69 : ne pas urbaniser les dents creuses ou espaces non bâtis exposés à des risques naturels ou technologiques	+/- Pr. 69 : ne pas urbaniser les dents creuses ou espaces non bâtis exposés à des risques naturels ou technologiques	/	/	+ Pr. 65 : sécurisation des traversées de bourgs en particulier dans les secteurs où le trafic est important Prescriptions relatives aux modes de déplacement doux	+ Pr. 65 : sécurisation des traversées de bourgs en particulier dans les secteurs où le trafic est important Prescriptions relatives aux modes de déplacement doux	+ Pr. 65 : sécurisation des traversées de bourgs en particulier dans les secteurs où le trafic est important Prescriptions relatives aux modes de déplacement doux	+ Pr. 65 : sécurisation des traversées de bourgs en particulier dans les secteurs où le trafic est important Prescriptions relatives aux modes de déplacement doux	/	/	/
	Optimiser l'aménagement numérique du territoire	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	+ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	+ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	+ Conforter les conditions de desserte et d'accessibilité par des modes de déplacements doux et des centralités	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	
<b>Axe 3 : Tendre vers un développement urbain économe et durable</b>	Appuyer le développement sur les centralités urbaines et villageoises	+/-	+	/	/	+/-	/	/	/	/	+/- Résorption fiches, vacance et dents creuses peuvent engendrer de nouveaux besoins de déplacement et limiter ceux avec la voiture individuelle	+/- Résorption fiches, vacance et dents creuses peuvent engendrer de nouveaux besoins de déplacement et limiter ceux avec la voiture individuelle	+/- Incidences indirectes sur services et leur accessibilité	++	+ Pr. 69 : ne pas urbaniser les dents creuses ou espaces non bâtis exposés à des risques naturels ou technologiques	+ Pr. 69 : ne pas urbaniser les dents creuses ou espaces non bâtis exposés à des risques naturels ou technologiques	+/- Pr. 73 : modalités de modulation de la consommation foncière	+/- pas de prescription ?	/	+/- pas de prescription ?	+/- Pr. 69 : ne pas urbaniser les dents creuses ou espaces non bâtis exposés à des risques naturels ou technologiques	+/- Pr. 70 : renforcement des centralités en termes de logements et services (densification, renouvellement urbain)	/	/	
	Tendre vers un développement moins consommateur d'espace	+	+	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	+/- Pr. 73 : modalités de modulation de la consommation foncière	/	+/- pas de prescription ?	/	/	/	/	/	/		
	Tendre vers un développement économe, pour limiter la vulnérabilité des ménages	/	/	/	/	/	/	/	++ Favoriser le développement de nouvelles installations	/	/	+/- Pr. 75 valorisation des filières locales pour limiter les déplacements	/	+/- Prescriptions relatives à la réduction des consommations énergétiques et émissions de GES	/	/	/	/	/	/	/	/	/		
	Gérer avec parcimonie la ressource en eau	+	++	++	++	++	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		
	Intégrer les risques, les nuisances et les déchets	/	/	/	/	/	+ Pr. 91 : Localisation des sites d'extraction de manière à limiter la traversée des villages par les camions	/	/	/	/	/	/	/	++ Prescriptions relatives à la gestion des risques	+ Pr. 84 : ne pas soumettre des personnes au risque d'inondation dans les zones inondables non couvertes par un PPR	++ Prescriptions relatives à la gestion des risques	+/- Pr. 87 : localisation des activités générant des risques technologiques à l'écart des zones d'habitat	+ Pr. 88 : implantation des équipements sensibles en dehors des secteurs affectés par le bruit, orientations d'aménagement intégrant des zones de calme	+/- Secteurs affectés par le bruit sont souvent des secteurs privilégiés de développement de l'urbanisation	+/- Secteurs affectés par le bruit sont souvent des secteurs privilégiés de développement de l'urbanisation	+	+		